Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 9

Artikel: La Corse et la Suisse au cours des âges

Autor: Alessandri, Jean-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-849068

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Corse et la Suisse au cours des âges

Essai d'Etude Monographique par Jean-André ALESSANDRI,
Président de la Commission Départementale des Sites et Monuments Historiques et Naturels de la Corse, Secrétaire Général du Syndicat d'Initiative ESSITAC

* * *

(*Extrait de l'organe mensuel de la Fédération départementale des Syndicats hôteliers, obligeamment communiqué par M. Baretti*).

Les Suisses et la Corse à travers les âges. Titre suggestif qui frontispice de façon heureuse les relations d'amitié ancestrale qui s'établirent entre les deux pays.

Un slogan, de réputation surfaite peut-être, veut, d'après des économistes ou des chroniqueurs pervertis, que la Corse soit exclusivement pays d'importation. Je dis de réputation surfaite, peut-être aussi par pur chauvinisme, mais sincèrement il faut reconnaître que notre île a au cours des siècles à peu près toujours importé. Qui faut-il accuser de cela ? Personne et tout le monde, afin de n'incriminer quiconque.

Disons vite que, depuis les temps les plus reculés, la Corse a importé massivement des hommes, et de quelles variétés et diversités !

Les hommes de l'Age de pierre vinrent on ne sait d'où dans Therapné, et ils écrivirent avec les mégalithes du Sartenais, les statues, menhirs de Filitosa, les murs cyclopéens de Cordouella, leur merveilleuse histoire.

Les Phéniciens adorèrent la Belenius de la Balagne du mont Aureus de Calenzana et sacrifièrent au Dieu du Commerce sur les autels de l'antique Agilla, l'Occighione actuel.

Les Grecs, avec Ulysse revenant de la conquête de la Toison d'Or, stupéfièrent les Lestrygons de la ville de Bonifacio et y laissèrent la semence qui leva plus tard avec les Comnène de Carghèse. Les Phocéens quittèrent, battus par les Carthaginois, les rivages de la plaine orientale, pour fonder la première ville de Corse, en France : Massalia.

Les Etrusques vinrent..., leurs pithoï et leurs vases lanymatoires d'Alalia sont le témoignage de leur séjour.

Les Romains élevèrent sur les ruines grecques d'Aleria et Mariana des prêtories où les jeux du cirque devant l'arc de triomphe de Scylla, récemment découvert, retentirent des « Salve » à Dioclétien, à Salomé et à d'autres Auguste, ou bien des chants chrétiens de Dévote et ses compagnons, rejoignant au-delà des monts les accents de Restitude et de Julie. Les prêteurs de Corse envoyaient aux patrices romains les mulets de Cyrnos, les grasses murènes, les huîtres de Diana et le miel des arbousiers de Corse qui constituaient le tribut de guerre imposé par le Consul Thalina.

La route tarpéienne succéda au Capitole des colonisations et à la romanisation de la Corse.

Une période sombre régna sur le pays du jour où les hordes sarrasines de Vugulone dévalèrent sur l'île. Elles eurent beau jeu et ce fut sur la Resa de la Moresca, cette phyrrhique cirnéenne, qu'elle se termina au Palais Maugolain d'une sultane corse.

La Papauté prit la chose en mains, et bientôt l'Empereur à la barbe fleurie et ses descendants en firent leur fief. Pisans et Génois s'en disputèrent la suprématie. Force resta à la Superbe, qui y régna en maîtresse despotique et tyrannique pendant plusieurs siècles.

Nous importâmes un roi, que d'aucuns disent un roi d'opérette ou de fantaisie, le bon Roi Théodore, petit Baron de Westphalie, qui ceignit la couronne de feuille des châtaigniers de la Tavaqua, rédigea une belle constitution, fabriqua de faux séquins, trésor de cabinets de numismatique, créa une noblesse corse, décora ses fidèles d'un ordre de la Délivrance, hermétisa avec les Ronicruciens et vendit son royaume de Corse au ban du roi à Londres.

Les troupes de Sa Majesté très chrétienne vinrent en Corse, où elles étaient venues d'ailleurs incursionner depuis Henri II ; elles soutinrent les nationaux contre les Génois et finalement, en 1768, elles placèrent la Corse dans le giron de la patrie française. Et depuis lors l'histoire de Corse s'inscrit en belles pages dans l'Histoire de France.

La Corse commence alors à exporter de grands hommes, parmi lesquels, peu après la conquête, un merveilleux météore illustre et illumine radieusement à jamais et la France et le monde, en la personne du Grand Empereur Napoléon Bonaparte.

Il est curieux de voir et de connaître au cours des siècles que, parmi

les importations de peuples et de nations dans notre île, les Suisses jouent à deux reprises un rôle d'action non négligeable : rôle tout à leur honneur. Grâce à ces contacts avec le pays cyrnéen, des Suisses se fixèrent en Corse et y firent souche, apportant ainsi à notre petite patrie la preuve de leur attachement envers un peuple qu'ils avaient appris à comprendre et à estimer.

Et c'est ainsi que les chroniques nous donnent les passages de ces incursions helvétiques. Afin de mieux éclairer les faits qui nécessitent ces incursions, disons qu'elles étaient régulières depuis que l'Helvétie comme la Corse de Sampiero fournissait les Princes des Nations, la France en particulier, de soldats éprouvés et valeureux.

REGIMENTS ET TROUPES SUISSES EN CORSE.

Un des nombreux points communs entre la Suisse et la Corse, pays montagneux et fatalement pauvres, était leur facilité de recrutement militaire pour le service des princes étrangers. Les princes étrangers bataillant en Corse eurent donc à leur service des formations helvétiques dont la plus connue, grâce à certaines circonstances historiques saillantes, fut le Salis-Grisons, sans d'ailleurs que le sujet ait été épuisé. Le Salis-Grisons garnisonna en Corse après la réunion de l'île à la France et ne participa pas à la conquête.

Les recherches opérées par d'érudits curieux et chercheurs dans nos Archives départementales, au Ministère de la Guerre, à la Bibliothèque nationale, font le point sur les incursions militaires des Suisses en Corse. Des historiographes suisses, que nous nous excusons de ne pouvoir citer, ont apporté leur contribution à ces recherches. Tous ces travaux, toute cette documentation, méritent un hommage, et nous donnons ainsi dans cette étude le fruit de leur expérience qui nous a tant aidés.

Un régiment suisse participa à la campagne de 1769 : le régiment d'Eptingen, et ce détail est généralement ignoré sous cette forme, parce que, en 1769, Eptingen était de recrutement régional français, devenant Suisse en 1815. Au moment où s'engageait la campagne qui aboutit à Pontenovo, dans le dispositif de l'armée de Vaux, Eptingen était à Bastia réserve de gauche.

Un autre nom de régiment suisse, plus connu des érudits corses, est le régiment de Boccard, parce que le père du Cardinal Fesch en faisait partie comme capitaine. Cette formation, comme le Salis-Grisons, ne participa pas à la conquête de la Corse, étant arrivée dans l'île bien avant, non au compte des Génois, comme on l'a dit, mais à celui des Français, au cours de leur troisième intervention, avec de Castries et Chauvelin, de 1756 à 1769.

François Fesch épousa, à Ajaccio, Angèle-Marie Pietrasanta, veuve en premières noces de Jean-Jérôme Ramolino, père de Laetitia, et leur enfant, le futur Cardinal, naquit le 3 janvier 1765. La nouvelle famille ayant pris, en 1769, le parti de Paoli, François Fesch, placé entre son serment et ses affections, démissionna.

Mais un autre régiment suisse eut en Corse une aventure d'autant plus curieuse qu'elle semble ignorée totalement, du moins, sans doute, faute de suffisante initiation, n'en avons-nous découvert aucune trace dans la chronique écrite. Elle est toutefois authentique, certifiée par un chercheur suisse qui a bien voulu nous en faire part.

Il s'agit du régiment suisse de Schmidt, au service de Sardaigne-Piémont. De 1790 à 1796, ce régiment, constitué avec quatre compagnies en 1790, huit en 1792, pour le service dans l'île de Sardaigne, était principalement cantonné à Alghero. En 1796, il est envoyé sur le continent, devant être remplacé par le régiment Montferra, qui attendait la relève à Oneglia, et devait rejoindre la Sardaigne par la Corse. On a compris qu'à cette date, où dure encore le royaume anglo-corse, ce passage par la Corse était possible. Le régiment de Schmidt passa également par la Corse à son départ de la Sardaigne, mais il semble bien que ce fut à la suite d'un événement défavorable de mer.

Un écrivain militaire suisse, Gyein, dans un essai d'histoire de régiment suisse au service du Piémont, écrit, sans citer sa source, que les six compagnies de Schmidt, en rentrant de Sardaigne à Oneglia, échouèrent en Corse et furent rayées des registres, ce qui est évidemment un peu sommaire, quoique exact.

Des recherches complémentaires ont permis de savoir que les six compagnies échouées en Corse furent conduites à Corté et licenciées par ordre du Roi de Sardaigne, dans cette ville, à la date du 13 octobre 1796.

Les drapeaux furent transportés, sans garde et sur une charrette, à Saint-Florent, tandis que le gouvernement de Sir Elliot, Vice-Roi anglais de la Corse, offrait de prendre les Suisses à sa solde, ayant besoin, les victoires de Napoléon en Italie assombrissant l'horizon du Royaume anglo-corse, de ces soldats suisses, valeureux et expérimentés.

Le Colonel Schmidt, qui était entré dans les vues d'Elliot, insista pour que ses hommes acceptassent de passer au service des Anglais, le licenciement par le Roi de Sardaigne étant connu. Mais la plupart des Suisses ne voulurent rien entendre, et cent cinquante hommes seulement acceptèrent les propositions de leur Colonel, qui, furieux (la scène se passait alors à Bastia), se retira en son logis et ordonna de refuser aux récalcitrants le prêt et le pain qui leur avaient été promis jusqu'à la rentrée dans leurs foyers helvétiques. Toutefois, le représentant du Roi de Sardaigne à Bastia arrangea l'affaire et les hommes purent repartir, munis de viatique alimentaire et monnayés.

Les cent cinquante suisses entrés au service des Anglais quittèrent également la Corse, peu avant que le Général Gentili, émissaire de Bonaparte, réoccupât l'île, et les formations anglaises qui combattirent à Naples, en Espagne, au Portugal, etc..., les reçurent.

Cet épisode, évidemment minime au regard des événements corses et généraux de l'époque, n'est point mentionné par nos chroniques.

Quant aux régiments suisses qui opérèrent en Corse, il faut en augmenter le nombre déjà cité, et l'élever à cinq pour le XVIIIe siècle.

1° Salis-Marschlins, en Corse de 1778 à 1793, avec dissolution en Corse à cette date par les Anglo-Corses auxquels il avait refusé de se rallier. Ses débris entrèrent dans les formations régulières françaises, nonobstant son chef, le Colonel Hubert de Salis-Marschlins, qui était d'ailleurs resté sur le continent, et s'engagea au service de l'Angleterre, par conviction anti-révolutionnaire.

2° Boccard, formé en 1672 par Pierre Stuppa, licencié en 1792 à Arras, en Corse de 1752 à 1782 ; sauf erreur, c'était un régiment grison, comme Salis-Marschlins. Uni-

forme rouge avec revers jaune-citron. Egalement connu sous le nom de Salis-Samade.

3° Chateauvieux, formé en 1677 par Jean-Baptiste Stuppa-jeune, s'appela Aulbonne de 1774 à 1783 et Jennet de 1763 à 1774. Licencié en 1792 à Nancy à la suite de tumulte, il séjourna en Corse de 1784 à 1788. Uniforme rouge avec revers jaunes et passepoils blancs.

4° Eptingen, 1758 à 1792, s'appela Schonau de 1783 à 1786, puis Reinach de 1786 à 1792. Réformé à Dunkerque à cette dernière date. En Corse de 1768 à 1769, participa aux affaires de Barbaggio et de Patrimonio, lors de la campagne ayant abouti à Pontenovo. Uniforme rouge avec revers et collets blancs.

5° Steiner, ayant séjourné en Corse de 1779 à 1784, s'étant antérieurement appelé : Lechmann de 1762 à 1777, de Muralt de 1777 à 1772, Steiner de 1782 à 1792, licencié à Colmar à cette dernière date. Uniforme rouge avec revers bleus et collet aurore.

Voilà, sur ce point particulier de l'historiographie corse, les chercheurs et amateurs à peu près fixés.

UN CAS DE CONSCIENCE : LE DRAME SUISSE.

Quel cas de conscience plus typique que celui des Suisses restés Corses après l'annexion et au moment de la grande tourmente révolutionnaire. Ils demeurent fidèles à leurs obligations.

La dispersion en Corse du dernier régiment suisse au service de la France est une véritable tragédie qui équivaut à son anéantissement. Il aurait dû être dissous en même temps que les autres formations suisses sur une décision de l'Assemblée législative, en 1792.

C'est l'intervention de Pozzo di Borgo, député de la Corse à cette Assemblée, qui empêche cette dissolution : Pozzo dit que le régiment suisse en Corse n'est pas entretenu sous les clauses onéreuses et les réserves gênantes contenues dans les capitulations du recrutement suisse en France et que, d'ailleurs, ce régiment stationné dans l'île est bien vu des poulations. On fait exception en sa faveur.

Mais la Convention remplace la Législative, et, en avril 1792, sur une motion de Marat, le régiment est licencié à son tour.

Autre chose, avec les retards inhérents à la distance, est d'appliquer la décision et d'opérer un rapatriement dans les circonstances, aggravées, insulaires et continentales.

Les cinq compagnies du régiment sont sollicitées de se prononcer pour Paoli, préparant son passage aux Anglais. La fraction importante de Corté refuse ; celle, non moins importante, d'Ajaccio, accepte. Le petit détachement de Cargèse, où il doit assurer la sauvegarde de la colonie grecque contre les paysans de Renno, guettant la reprise du territoire, accepte également. Le petit détachement de Bastia, sous l'influence du général Casabianca, refuse, comme la fraction de Corté.

C'est déjà un drame de conscience chez les Suisses que cette division, mais il va prendre un aspect de tragédie.

Au nombre de près de 400, les Suisses de Corté, après une suite d'aventures homériques, finissent par gagner Bastia, sont incorporés dans des formations françaises, participent aux sièges de Calvi et de Bastia, sont embarqués comme compagnie de combat sur des navires de guerre, ce qui reste de survivants finit, capturé par les Anglais, — fameuse boucle imprévue — par être ramené à Corté, interné au couvent de Saint-François. Les internés sont au nombre de 375, dont 75 officiers, mais fort peu sont d'origine suisse. La plupart de leurs camarades sont « restés » en route.

Le sort du groupe d'Ajaccio, auquel s'est joint le détachement de Cargèse, est plus triste encore. On s'avisa de vouloir le faire passer à Livourne, par Bastia, pour y combattre Bonaparte ; mais les Français avaient déjà occupé cette ville. La malheureuse idée fut, dans la crainte des bandes bonapartistes, qui étaient en action à l'intérieur, de les ramener à Ajaccio par voie de mer. Rossi raconte comment le bateau qui les transportait fit naufrage, à la sortie de Bonifacio, sur les rochers des Monaci. Quatre rescapés sur près de 400 hommes.

Du moins étaient terminées les transes des quelques survivants du régiment suisse. En attendant leur rapatriement, plus rien de fâcheux ne leur arriva, protégés, sans qu'il en fût besoin, par la mère du futur Cardinal, veuve du Lieutenant François Fesch, protégés et secourus.

LE SERMENT DE FIDELITE DES SUISSES.

La « Pièce d'Eau » de Versailles, où ils se font massacrer pour être fidèles à leur serment envers le Roi, est un épisode héroïque qui les légendifie dans l'Histoire. Cette fidélité à la parole les suit en Corse.

Lorsqu'on apprend en Corse que la Convention a proclamé la République et la déchéance du Roi, il y a de l'agitation parmi les soldats suisses qui, pour l'heure, tiennent principalement garnison à Corté. Ils ont prêté serment de fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi. Le Roi n'étant plus, ils se considèrent déliés de leur serment, et demandent leur licenciement et leur rentrée en Suisse.

Pascal Paoli, commandant les troupes françaises en Corse, formant la 23e division militaire, n'a aucune envie de voir se dissoudre une formation sur laquelle, non exclusivement mais principalement, il peut compter pour un service diligent. Il se présente aux Suisses, leur tient des discours conséquents : le Roi n'est plus, mais restent la loi et la nation : ne leur avez-vous également prêté serment, et violerez-vous ce serment ?

Ce sont là, pour les braves Suisses, nuances qui les laissent indécis et inquiets. Il est convenu qu'ils y réfléchiront un peu à loisir et, en attendant, ils feront leur service.

Au bout du terme, ils décident de rester, sur l'avis de leurs officiers qui, eux, unanimement, ont adopté le point de vue du général commandant la division. Mais qu'eux-mêmes, ces officiers, n'aient pas eu une consultation presque dramatique avec leur conscience, il ne faut pas le croire. Ce qui a emporté leur décision, — le problème de conscience ne pouvant être idéalement résolu — c'est la confiance qu'ils font à Paoli.

Paoli est leur chef. A leur tour, les Suisses font confiance à leurs chefs directs dans l'indétermination des événements.

(*Suite et fin au prochain numéro*).